

## **DECISION N° DEC\_082\_2023**

Avenant n° 2 au marché public global de performance en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat

La Ville de Sélestat a passé un marché public global de performance en vue de la mise en oeuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat.

Ce marché est composé d'une phase réalisation avec des travaux pour un socle 1 et un socle 2 et une phase exploitation-maintenance.

Il a été attribué à la société DEMATHIEU BARD de 67120 DUPPIGHEIM, mandataire du groupement, pour un montant de 5 100 328,31 € HT soit 6 120 393,97 € TTC avec un démarrage des prestations au 3 janvier 2022.

Un premier avenant pour les travaux afférents au socle 1 suite à des prestations supplémentaires ainsi que des travaux en plus-value et en moins-value avait été établi pour un montant de 137 882,97 € HT.

Des adaptations pour les travaux afférents au socle 2 (prestations supplémentaires – travaux en plus-value et en moins-value) se sont avérées nécessaires ayant un impact financier pour la société ES SERVICES ENERGETIQUES – co-traitant et la société DEMATHIEU BARD – Mandataire, engendrant la passation d'un nouvel avenant.

Ces modifications font suite aux :

- préconisations formulées par les Architectes des Bâtiments de France,
- aux balances technique/financière.

Les sites concernés sont :

Pour la société ES SERVICES ENERGETIQUES :

Ecole Dorlan

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Plus-value pour la chaufferie pour un montant de | 96 959,23 € HT  |
| - CEE pour un montant de                           | - 4 301,00 € HT |

## Ecole Froebel

- Plus-value pour le remplacement des chaudières pour un montant de 48 995,00 € HT
- CEE pour un montant de - 1 564,00 € HT

## Piscine des Remparts

- Plus-value pour le remplacement de l'installation de production d'eau chaude solaire pour un montant de 249 600,00€ HT

- Moins-value pour suppression de l'ajout d'une bâche sur bassin sportif avec capteur fin de course pour un montant de - 77 220,00 € HT

Soit un total de **312 469,23 € HT**

Pour la société DEMATHIEU BARD :

## Piscine des Remparts

- Plus-value pour études thermiques globales pour un montant de 3 420,00 € HT
- Plus-value travaux de nettoyage, constat et divers Compris

## Ecole Sainte Foy

- Moins-value pour suppression de l'isolation par l'intérieur des murs en pierres - 150 243,10 € HT
- CEE pour un montant de 22 464,00 € HT

- Plus-value pour mise en œuvre de nouveaux radiateurs sur deux niveaux et adaptation des réseaux de distribution 63 450,00 € HT
- CEE prévu

## Ecole du Centre

- Moins-value pour suppression de l'isolation par l'intérieur des murs en pierres - 153 891,50 € HT
- CEE pour un montant de 24 192,00 € HT

- Plus-value pour mise en œuvre de menuiseries bois validées par les ABF	14 120,00 € HT
- CEE pour un montant de	- 276,48 € HT
Soit un total de	<b>- 176 765,08 € HT</b>

Soit un total général de **135 704,15 € HT**

Montant initial du marché.....	5 100 328,31 € HT
Montant avenant n° 1.....	137 882,97 € HT
Montant avenant n° 2.....	135 704,15 € HT
Nouveau montant du marché.....	5 373 915,43 € HT
Soit.....	6 448 698,52 € TTC
% d'augmentation avenant n° 1.....	2,70 %
% d'augmentation avenant n° 2.....	<b>2,59 %</b>
% d'augmentation avenants n° 1 et n° 2.....	<b>5,36 %</b>

### LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2171-3 et L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** l'avis formulée par la Commission des Marchés,
- Vu** les crédits prévus au budget 2023, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours, imputation interne 2313 – 02002 – 20008-02,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### DECIDE :

d'établir l'avenant n° 2 au marché public global de performance en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat n° 21T0023 pour un montant de 135 704,15 € HT portant ainsi le marché à 5 373 915,43 € HT soit 6 448 698,52 € TTC.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20231121-DEC\_082\_2023-AU



*Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB*

Fait à Sélestat, le 21/11/2023

Le Maire :  
Marcel BAUER